



Envoyé en préfecture le 03/03/2020  
Reçu en préfecture le 03/03/2020  
Affiché le 03/03/2020  
ID : 063-200071199-20200224-CCPL\_2020\_42-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

|                   |                         |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres |                         |
| Effectif légal    | Présents ou représentés |
| 38                | 33 dont 1 pouvoir       |

Date de convocation : 14 février 2020  
Date d'affichage : 14 février 2020

### SEANCE DU 24 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de février à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER

#### Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER, Jean-Claude PAPUT,

#### Absents :

Luc CHAPUT, Jeanne DEBITON, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Gilles MAS,

Secrétaire de séance : Fabienne GASTON

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2020-42 : **POLITIQUE ADOS DE LA CCPL : CONVENTION AVEC LE COLLEGE ET  
VALIDATION DE TARIFS POUR LES SOIREES ADOS**

Rapporteur : Didier CHASSIN

Le pôle ados a été créé en janvier 2019, suite à la réorganisation des accueils de loisirs existants, en accueils multi-site. Le fonctionnement des ALSH a été harmonisé.

Le pôle ados accueille les jeunes de 11 à 15 ans dans des locaux partagés avec les accueils 3/11 ans sur deux sites : Maringues et Thuret pendant les vacances scolaires (sauf Noël). Au cours de l'année 2019, des animations spécifiques, des sorties et un séjour été ont réuni entre 30 et 54 jeunes selon les périodes.

Un diagnostic jeunesse sera réalisé durant l'année 2020 pour créer un lien avec les jeunes du territoire et mieux connaître les besoins pour proposer des activités adaptées. Le projet est subventionné par le programme LEADER et une animatrice socio-éducative a été recrutée pour un contrat en accroissement temporaire d'activité d'un an.

Dans le même temps, toujours pour entrer en contact avec les jeunes et faire connaître les animations du pôle ados, il est proposé de conduire deux types d'actions pour l'année 2020 :

**a. Proposition d'un partenariat (convention) aux collèges du territoire avec pour objectifs de travailler en partenariat avec les acteurs éducatifs**

Les deux collèges publics – Louise Michel de Maringues et Diderot d'Aigueperse – et les deux collèges privés – Saint-Louis d'Aigueperse et Saint-Joseph de Maringues – ont été contactés pour proposer un partenariat sur les thèmes de l'environnement et de la citoyenneté.

Après des contacts et des rendez-vous, cette expérimentation est proposée au sein du Collège public Diderot d'Aigueperse. Les projets proposés répondent à ceux de l'établissement. De plus, les emplois du temps des collégiens leur laissent des heures vacantes dans la journée.

Il est donc proposé des interventions des animateurs du pôle ados : les mardis de 12h à 14h pour des temps courts d'ateliers, jeux de société et échanges ; les jeudis de 13h à 17h pour mettre en place des projets (environnement, jeux de société coopératifs, etc.) 8 classes seraient susceptibles de participer à tour de rôle pour favoriser les échanges avec les jeunes.

Cette expérimentation pourrait être mise en place avant les vacances de février jusqu'à la fin de l'année scolaire. Un bilan de l'action sera effectué avec les jeunes participants, ainsi que l'équipe éducative du collège.

**b. L'organisation de soirées thématiques pour les ados**

5 soirées ont été planifiées au calendrier 2020 des ALSH. La première soirée a été organisée au mois de janvier et a réuni une quinzaine de jeunes. Suite à un bilan positif, il est proposé de déclarer l'organisation de ces soirées à la CAF pour obtenir un financement (prise en compte des heures réalisées et des salaires des animateurs). Il est alors nécessaire de les rendre payantes pour les familles. Deux tranches tarifaires doivent être adoptées au minimum.

D'après les expériences extérieures, il est proposé d'appliquer des tarifs suivants :

| Quotient familial | Habitants CCPL | Habitants hors CCPL |
|-------------------|----------------|---------------------|
| 1 à 1 200         | 3 €            | 4 €                 |
| 1 201 et +        | 5 €            | 6 €                 |

Suite à la proposition du vice-président et l'avis favorable des élus de la commission Enfance-Jeunesse,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- de valider les deux actions pour l'année 2020,
- de valider la convention de partenariat avec le collège Diderot d'Aigueperse,
- d'autoriser le président à signer la convention de partenariat avec le collège Diderot d'Aigueperse,
- de valider les tarifs pour l'organisation des soirées à destination des ados du territoire,
- d'autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 03/03/2020  
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

